# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 4 juin 2015 3.2

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

ZAC DU PONTET 2010

VENTE PAR OPHEOR

D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

A LA HOLDING PASCAL MEIGNAN

APPROBATION

Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine, expose à l'assemblée :

**"**En juillet 2003, la commune a lancé une opération de renouvellement urbain sur la partie est du quartier du Pontet en confiant par convention publique d’aménagement, la réalisation d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) à l’Office Public d’Habitat en Roannais (OPHEOR), nouvelle dénomination de ROANNE HABITAT.

Dans le cadre de ce projet, OPHEOR a été sollicité par la Holding Pascal MEIGNAN pour acquérir une parcelle jouxtant la sienne.

La parcelle cadastrée sous le numéro **405** de la section **BD** d’une superficie de 93 m², située avenue Charles de Gaulle, issue de la division de la parcelle cadastrée sous le numéro 263 de la section BD, a été identifiée et proposée à la vente à la Holding Pascal MEIGNAN au prix de 5 900,00 € HT.

Un courrier de monsieur Pascal MEIGNAN, du 7 mai 2015, confirme son accord pour la transaction avec OPHEOR.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession par OPHEOR à la Holding Pascal MEIGNAN, de la parcelle sus-indiquée.